

Accusé de réception en préfecture  
062-226200012-20231220-DPID\_20231222-1-AR  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023



**Pas-de-Calais**  
Le Département

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

#### **Arrêté portant fixation de la composition de l'équipe pluridisciplinaire départementale**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.262-1 et suivants et R. 262-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu la délibération du Conseil Général du 25 mai 2009 approuvant l'instauration des équipes pluridisciplinaires ;

Vu l'arrêté portant fixation des modalités d'organisation et de fonctionnement des équipes pluridisciplinaires (EP) du 18 août 2022 ;

Vu les propositions faites par les autorités et organismes consultés, en vue de la nomination des membres de l'EP.

**Le Président du Conseil départemental,**

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1 :**

L'EP, dont la présidence est assurée par le chef du service RSA, coordination et pilotage budgétaire et la fonction d'animation par le chef de mission allocation contentieux contrôle, ou un de ses représentants, est composée ainsi qu'il suit :

##### **Représentants des collectivités publiques**

- services du Département :
- madame Sabine DESPIERRE, directrice des politiques d'inclusion durable, ou son représentant ;
- monsieur Grégory MANESSE, chef de mission allocation contentieux contrôle, ou son représentant.

### Représentants emploi

- pôle emploi :
- madame Christine JOLY, chargée de mission, Direction Territoriale 62, en qualité de titulaire, ou son représentant.
- madame Valérie BRAYET, chargée de mission, Direction Territoriale 62, en qualité de titulaire, ou son représentant.

### Représentants de la sphère professionnelle et sociale

- madame Patricia GACQUERRE, responsable territoriale solidarités d'Arras sud en qualité de représentant de l'insertion sociale et professionnelle, ou son représentant.

### Représentants des bénéficiaires du RSA

Un représentant des bénéficiaires du RSA désigné par tirage au sort parmi la population des bénéficiaires du RSA du département.

### **Article 2 :**

La durée du mandat d'un membre de l'EP, hormis le représentant des bénéficiaires du RSA, est illimitée ; cependant, le mandat cesse lorsque le membre le demande expressément ou si celui-ci perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé, en cas de démission ou d'empêchement définitif.

### **Article 3 :**

Tout membre, qui démissionne de son mandat ou perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé, cesse d'être membre de l'EP ; il est remplacé dans les meilleurs délais.

Arras, le 20 DEC. 2023

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LEROY